



Communiqué

Ville de Huntingdon

23, rue King, Huntingdon, Québec, J0S 1H0

Téléphone: (450) 264-5389

Télécopieur: (450) 264-6826

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

TRAITEMENT DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES DE MAISON RUSSET

Huntingdon, le 27 février 2023 – Dans le cadre de la problématique du traitement des eaux usées de la compagnie Maison Russet Inc. et conséquemment, des problèmes d'odeurs nauséabondes provenant des étangs aérés de la station de traitement des eaux usées, la Ville de Huntingdon souhaite faire part à ses citoyens de sa décision de cesser de traiter les eaux usées de procédé de la compagnie, et ce, jusqu'au moment où la compagnie respectera les concentrations de leurs eaux usées établies à l'entente industrielle relativement à l'utilisation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Les faits

Dans un premier temps, rappelons que depuis quelques années, les résultats d'analyse des charges organiques à l'effluent de la compagnie Maison Russet Inc. ont démontré des valeurs extrêmement élevées. En 2020, la Ville a mandaté une firme d'expert en traitement des eaux usées afin d'accompagner le personnel de la municipalité dans les suivis faits auprès de la compagnie. À la suite de plusieurs rencontres, la compagnie nous a, finalement, fait part des correctifs qu'elle entendait apporter et du système de pré-traitement qu'elle entendait installer. Dès le départ, les experts engagés par la Ville, ont avisé la compagnie que la solution proposée était inappropriée et que la compagnie ne pourrait, avec ces équipements, se conformer aux normes prescrites. En août 2021, la compagnie a, malgré tout, procédé à l'installation et à la mise en route de leurs équipements de pré-traitement.

Les résultats de l'analyse des rejets de Maison Russet inc. réalisée à la fin du mois d'août 2021, soit après la réalisation de leurs travaux, ont démontré que l'entreprise n'avait pas réussi à réduire la concentration de ses rejets lesquelles, au contraire, avaient atteint des valeurs exceptionnelles. De plus, il appert que, malgré la connaissance des enjeux relatifs aux dépassements de leurs charges et du non-respect des normes de rejets prévues à l'entente, la compagnie a augmenté sa production.

En décembre 2022, la Ville de Huntingdon a mandaté une firme indépendante d'experts-conseils afin de réaliser une caractérisation en continu des rejets de Maison Russet sur une période de 7 jours. Le rapport de caractérisation produit par la firme fait état de charges dont la moyenne quotidienne représente 336% plus que la charge maximale autorisée à l'entente.

Problématiques

Les charges rejetées par la compagnie au système d'égout municipal sont problématiques à plusieurs niveaux :

- a) Elles augmentent de façon significative le niveau des boues dans les étangs ce qui requerra une nouvelle vidange des boues à court terme alors que la Ville a procédé à sa vidange à l'automne 2020 au coût de 870 000 \$;
- b) Elles causent une déficience en oxygène. La problématique des odeurs pourrait être très importante lors du dégel printanier 2023.
- c) Elles sont susceptibles de se retrouver dans l'environnement du fait que la station de traitement de la municipalité n'a pas la capacité à traiter ce type de charges. En cas de débordement aux ouvrages de surverse présents entre la compagnie et la station de traitement, les eaux chargées de la compagnie se retrouveraient dans la Rivière Châteauguay.
- d) Tel que prévu à l'article 6 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées chapitre Q-2, r. 34.1, l'effluent de toute station d'épuration doit respecter les normes de rejet prévues audit règlement, lequel prévoit des sanctions administratives de 10 000 \$ et des sanctions pénales allant d'une peine d'emprisonnement maximale de 3 ans, d'une amende de 30 000 \$ à 6 000 000 \$ ou des deux à la fois, à l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées, soit la Ville de Huntingdon dans le cas présent, qui ne respecte pas une norme de rejet.

Le ministère des Affaires municipales, le ministère de l'Environnement et la députée provinciale ont été informés en amont de la situation et soyez assuré que la Ville continuera de travailler en collaboration avec la compagnie et les différentes instances gouvernementales dans ce dossier. Nous sommes d'avis que la diminution de la charge organique générée par Maison Russet et l'ajout temporaire d'aérateur de surface à nos étangs permettront de réduire la demande biochimique en oxygène (DBO) et de réduire les odeurs.

Le maire,

